

Réf: Dossier N° : 57891

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SOCIETE DIAKO TRANSPORT » en abrégé «SODITRA »

**Siège social : ABIDJAN - PORT-BOUET GONZAGUEVILLE,
COMMISSARIAT, 18 BP 89 ABJ 18**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03 Déc. 2018, et enregistrés au CEPICI le 07 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE DIAKO TRANSPORT » en abrégé «SODITRA ».

Objet: Transport Logistique, Location de véhicules, Livraison de colis et diverses autres activités liées. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - PORT-BOUET GONZAGUEVILLE, COMMISSARIAT, 18 BP 89 ABJ 18

GERANT: Monsieur DIAKO OUSMANE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-31703 du 06/12/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°28361 du 06/12/2018

Pour Avis

Le CEPICI

